

VOS CONTACTS

VOTRE DÉLÉGUÉE SYNDICALE CENTRALE



CASTEX Valérie

TÉL 06 82 06 70 63

E-MAIL al1castex@orange.fr

VOTRE DÉLÉGUÉE SYNDICALE CENTRALE SUPPLÉANTE



PRAT Nathalie

TÉL 06 86 22 81 36

E-MAIL priouxnathalie@orange.fr



ACCÈS À
NOTRE SITE
INTERNET

ET ADHÉSION EN LIGNE

www.cfecgc-sncdd.org



SNCCDD CFE-CGC

RÉSULTATS NAO 2024

Chers collègues agents de maîtrise et cadres, la CFE-CGC tient à vous informer des avancées obtenues sur nos revendications :

Principales revendications CFE-CGC	Les avancées
Augmentation au niveau de l'inflation moyenne annuelle Banque de France à 2,5% + 1,5 %, soit une revalorisation générale des salaires à hauteur de 4%.	À compter du 1 ^{er} mars 2024, augmentation à hauteur de l'inflation 2,5 % +0,75 % , soit 3,25 %, pour l'ensemble de la grille des salaires et inter-grille.
Prime de Partage de la Valeur de 300 €	Point non pris en compte cette année.
Pour le périmètre des supermarchés : allocation d'une prime au profit d'un agent de maîtrise pour le remplacement du responsable du site, d'un montant de 120 € brut.	Point retenu : ouverture d'un accord pour définir le montant et les modalités.
Attribution d'un jour de congé d'ancienneté à partir de 15 ans de services coopératifs.	Demande retenue : création d'un jour de congé supplémentaire dès 15 ans de services coopératifs au 30 avril de l'année en cours.
Revalorisation de la prime de nettoyage à 12 € au lieu de 10 €.	Point retenu.
Demande d'ouverture de négociations sur les thèmes suivants : - Accord sur les salariés Seniors. - Accord sur le partage de la valeur. - Accord sur le Plan Épargne Entreprise. - Accord sur le télétravail. - Accord proche-aidant.	Thèmes retenus : - Partage de la valeur, - Les Seniors, - Plan Épargne Entreprise en cours.
Augmentation du taux de remise sur la carte salariés à hauteur de 12 % pour les mois de novembre et décembre 2024.	Principe retenu : 10 % de réduction supplémentaire pour 3 journées, l'une en juillet, la deuxième en novembre et la dernière en décembre.
Mutuelle de l'entreprise, revalorisation de la prise en charge par l'employeur de la mutuelle de santé de base à hauteur de 75 %.	Point non retenu cette année.
Participation forfaitaire de 50 € pour financer l'achat d'un équipement de sécurité pour les trajets domicile-travail, avec un vélo classique, un VAE ou une trottinette.	Point non retenu cette année.
Revalorisation du taux de contribution de l'employeur pour le financement des activités sociales et culturelles des CSE à hauteur de 0,10 %.	Point retenu : augmentation des budgets à hauteur de 0,10 % de la masse salariale au 1 ^{er} mars.
Instauration d'une clause de revoyure, si l'inflation moyenne cumulée au 1 ^{er} septembre 2024 est supérieure à 2,5 %?	Principe partiellement retenu : dans l'hypothèse où l'échelon 1 du groupe 1 de la grille des salaires en vigueur deviendrait inférieur au SMIC, une réouverture de la négociation relative aux salaires (revoyure) serait ouverte le mois qui suit.

La direction a démontré une attitude attentive envers les revendications de la CFE-CGC, que ce soit concernant les conditions de travail ou le pouvoir d'achat démontrant un dialogue constructif et une volonté de prendre en compte les préoccupations des salariés de l'encadrement.

Compte tenu du contexte économique actuel, la CFE-CGC salue les propositions de notre direction mais ne manquera pas de revenir sur les demandes qui n'ont pas été retenues cette année.

Aussi, nous vous informons que la CFE-CGC est signataire de l'accord NAO 2024.

La délégation CFE-CGC et la déléguée syndicale centrale Valérie CASTEX-LAPIQUE

LA CFE-CGC, "LA VOIX DE L'ENCADREMENT"